

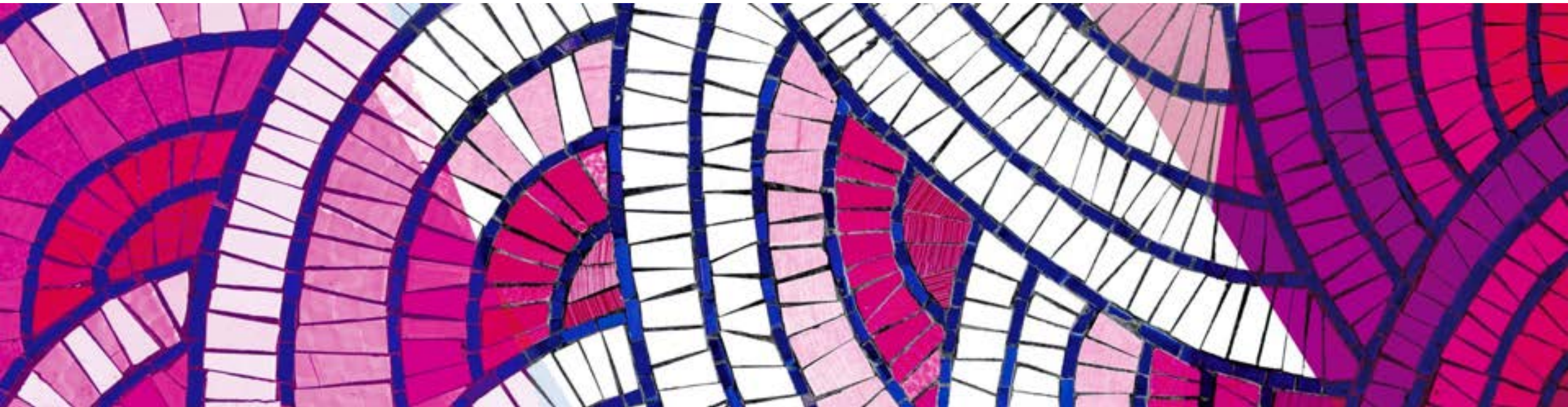
Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

L'engagement des parlements et des autorités cantonales en faveur des traités internationaux relatifs aux droits humains Résultats d'un projet de recherche

Unil.

Prof. Evelyne Schmid (evelyne.schmid@unil.ch)

4 septembre 2026



Diapositives et contexte

- Si vous souhaitez télécharger ces diapositives :
- Les résultats de recherche présentés reposent sur un projet que j'ai mené avec la Dre Constance Kaempfer, le Prof. Martino Maggetti, le Prof. Jonathan Miaz et le Dr Matthieu Niederhauser.



**Fonds national
suisse**

Contenu

1. Messages clés

2. Deux récits dominants

3. Points de départ

4. Le projet de recherche

- Ce que nous avons étudié
- Ce que nous avons découvert

5. Conclusions

1. Messages clés de l'exposé

- Les acteurs cantonaux (par exemple, les fonctionnaires, les gouvernements, la société civile, les parlementaires au niveau cantonal) recourent régulièrement au droit international en tant que ressource (juridique, cognitive, politique).
- Ils façonnent les réalités quotidiennes, souvent peu spectaculaires, du droit international. Cette réalité empirique est rarement abordée dans les médias, mais les effets du droit international sont bien réels et influencent la vie de la population.
- Que l'usage du droit international conduise à un engagement des autorités politiques ou que l'inaction suscite une réaction dépend fortement du contexte.

2. Deux récits dominants



- Le droit international «**fait trop**», va «trop loin» et gêne.
- Restriction de la marge de manoeuvre cantonale.
- «Les cantons ne peuvent plus faire xy...!»

«Le droit international est une contrainte pour les cantons !»



- «Le droit international n'a **guère d'influence** dans les cantons.»
- Disparités entre les cantons comme preuve d'effets insuffisants.
- «Les cantons font ce qu'ils veulent !»

«Les cantons ignorent le droit international public !»

3. Points de départ

Une grande partie de la mise en œuvre du droit international doit s'effectuer au sein de chaque État.

En Suisse : très souvent (également) au niveau cantonal.

C'est principalement en dehors des tribunaux que se décide si et comment le droit (international) aura des effets.

3. Points de départ

Fédéralisme : pour mettre en œuvre efficacement les traités relatifs aux droits humains, des acteurs très divers doivent intervenir aux niveaux inférieurs dans de très nombreux domaines.



3. Ausgangspunkte

« La place accordée aux juges par la discipline du droit international peut donner l'impression que tout le jeu de balle du droit international se résume à l'arbitre. »

(traduit de Fouad Zarbiyev, On the Judge Centredness of the International Legal Self, European Journal of International Law, 32:4 (2021).

3. Points de départ

- Les États se sont engagés à prendre des mesures législatives dans de très nombreux domaines.
- Les législateurs sont des organes de l'État → responsabilité de l'État en cas de non-respect des obligations.
- Il est souvent difficile pour les tribunaux de traiter les cas d'omissions législatives.

4. Le projet de recherche

Nos questions de recherche

1. Par **quels mécanismes** formels et informels les législateurs cantonaux en Suisse utilisent des obligations internationales qui exigent une législation de leur part ?
2. Quand et comment les parlements cantonaux s'engagent-ils le plus pour la mise en œuvre d'une obligation de droit international, et comment peut-on expliquer les variations («**patterns of engagement**») ?

4. Le projet de recherche

- Université de Lausanne, 2019-2024
- E. Schmid, M. Maggetti, J. Miaz, C. Kaempfer, M. Niederhauser (2 en droit, 2 en sciences politiques, 1 sociologue)
- Soutenu par le



Fonds national
suisse

Bypassing the Nation State? How Swiss Cantonal Parliaments Deal with International Obligations

International Law and Subnational Parliaments (ILSP)

The project (en, fr, dt, it) Our Events ▾ Publications Academic Presentations People Jobs Contact



<https://iusgentium.ch/ilsp>

4. Le projet de recherche

- 98 entretiens semi-structurés (mars 2020 - fin 2022)
- Trois cas d'étude principaux :
 1. Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe (violence à l'égard des femmes)
 2. Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées
 3. Protection des données dans le cadre de l'acquis de Schengen de l'Union européenne
- Dataset : <https://zenodo.org/records/14732773>

4. Le projet de recherche : résultats

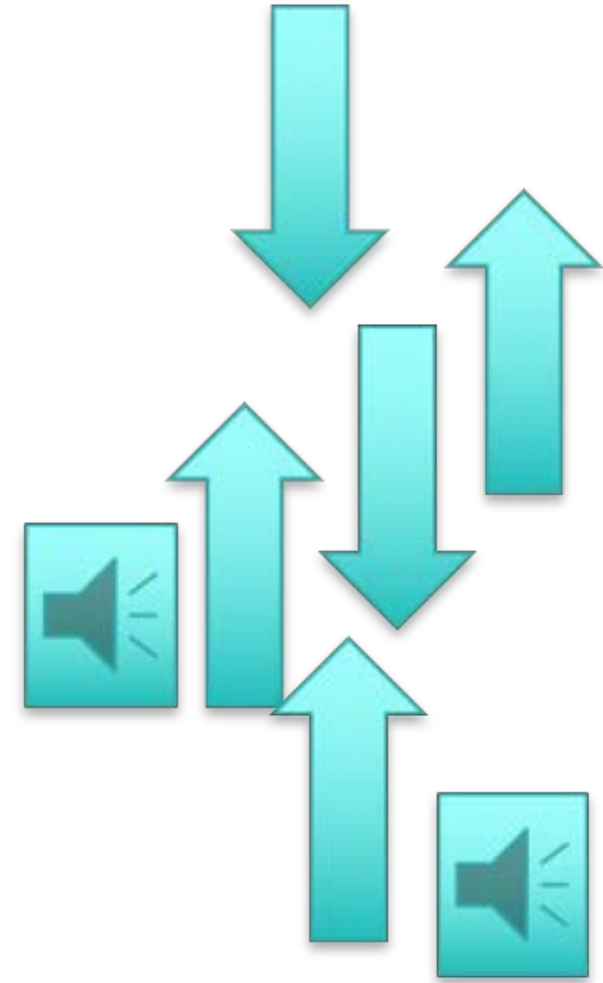
L'influence des obligations internationales sur les législateurs cantonaux est réelle, mais souvent difficile à retracer.

« **Alors, vous voyez, c'est un peu artisanal.** »
(Réponse d'une partenaire à un entretien, 2020)



4. Le projet de recherche : résultats

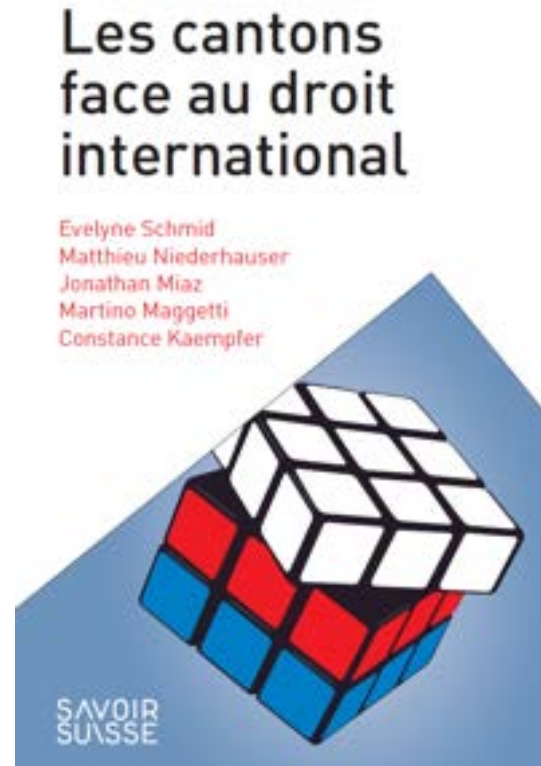
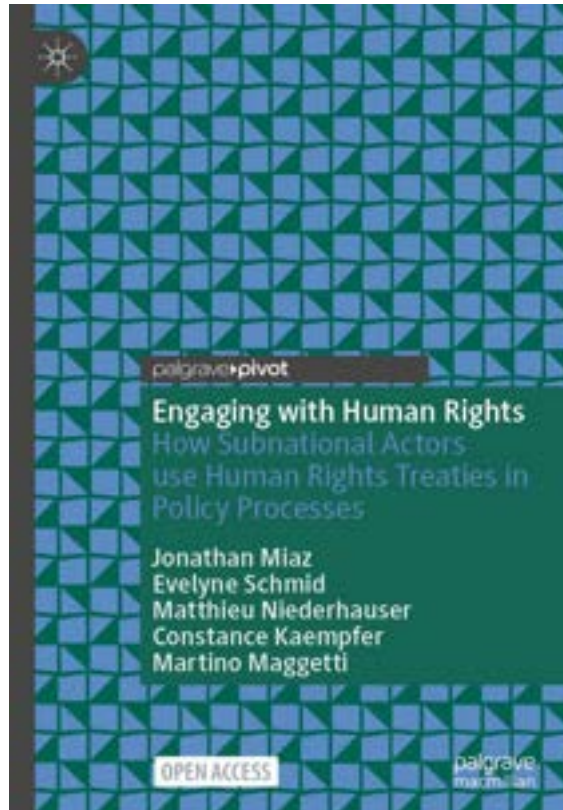
- La mise en œuvre des traités relatifs aux droits humains est façonnée par un va-et-vient entre dynamiques ascendantes et descendantes.
- En termes simples : rien n'est évident. Ce sont souvent des processus longs, incertains et laborieux. Le contexte est important.



4. Le projet de recherche : résultats

- **Typologie des mécanismes de mise en œuvre** (carottes, bâtons, tambours, la poya)
- Schémas d'**usages** des traités internationaux (mise à l'agenda, appui aux revendications)
- Schémas d'**engagement des autorités politiques** avec les traités
 - Engagement focalisé sur la mise en oeuvre (d'un traité entier ou d'un aspect)
 - Engagement déclencheur
 - Engagement intégré

Le projet de recherche : publications



sui generis
**ES DE MISE
DROIT
AL PAR LES
SES**
Les mécanismes de mise
en œuvre du droit international
par les cantons suisses
Études de cas dans les domaines
des droits humains et des
accords bilatéraux Suisse-UE
Constance Kaempfer

Toutes les publications sont librement accessibles (open access): <https://iusgentium.ch/ilsp>

LES CANTONS FACE AU DROIT INTERNATIONAL

Evelyne Schmid
Matthieu Niederhauser
Jonathan Miaz
Martino Maggetti
Constance Kaempfer

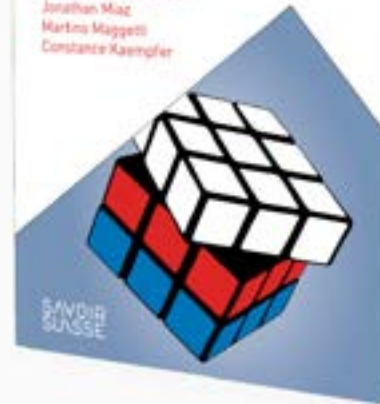
17,50 CHF



PPUR

Les cantons face au droit international

Evelyne Schmid
Matthieu Niederhauser
Jonathan Miaz
Martino Maggetti
Constance Kaempfer



Octobre 2024

152 pages

ISBN 978-2-88915-641-2

Conclusions



Une réalité cantonale complexe :

Des conflits de compétence négatifs, des lacunes, parfois de l'inertie, et souvent une lenteur considérable.

... mais en même temps :

le droit international est régulièrement utilisé comme opportunité au niveau cantonal – avec des impacts considérables.

Conclusions

La Confédération dispose de moyens respectueux du fédéralisme pour encourager l'engagement des parlements et des autorités cantonales en faveur des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, et elle en fait usage de manière très variable.

Comité des droits économiques, sociaux et culturels, E/C.12/CHE/CO/4 (2019), §7.

«Le Comité rappelle à l'État partie que la Confédération est responsable en dernier ressort d'assurer la mise en œuvre du Pacte relevant de sa juridiction. Il l'encourage à **renforcer les mécanismes de coordination entre la Confédération, les cantons et les communes** afin d'assurer la pleine mise en œuvre des droits reconnus dans le Pacte.»

Conclusions



National Mechanisms for Reporting and Follow-up: A Study of State Engagement with International Human Rights Mechanisms

[Arabic](#) | [English](#) | [French](#) | [Russian](#) | [Spanish](#) (PDF)



National Mechanisms for Reporting and Follow-up: A Practical Guide to Effective State Engagement with International Human Rights Mechanisms

[Arabic](#) | [English](#) | [French](#) | [Russian](#) | [Spanish](#) (PDF)

Types de mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi

Ad hoc	Permanente		
1. Ad hoc	2. Ministériel	3. Interministériel	4. Distinct sur le plan institutionnel
• Afrique du Sud • Lituanie • Suisse • Bahamas • République de Corée	• Danemark • Espagne • États-Unis d'Amérique • Cambodge • Mexique	• Autriche • Cameroun • Chili • Costa Rica • Finlande • Grèce • Honduras • Lettonie • République de Moldova	• Serbie • Maroc

HCDH (2016), Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi, p. 11.